



L'Agence bio, qu'est-ce que c'est ?

■ L'Agence bio, groupement d'intérêt public créé en 2001, a pour objectif le développement et la promotion de l'agriculture biologique française. Elle a plusieurs missions et demeure une mine d'information pour le grand public et les professionnels. À travers sa mission de communication, elle promeut l'agriculture biologique, ses produits, son impact environnemental, social et territorial.

Elle organise aussi de grands événements comme le printemps bio (2020 était la 21^e édition). Dans toute la France, les acteurs de la bio, notamment les chambres d'agriculture et les interprofessions bio régionales, se mobilisent pour informer et sensibiliser tous les publics à l'agriculture biologique.

L'agence propose en outre des outils de communication, comme des plaquettes grand public ou pour des élus et techniciens des collectivités, des kits pédagogiques pour découvrir l'agriculture du CM1 à la 6^e, des kits d'animation pour les restaurants scolaires des écoles élémentaires... Elle crée des campagnes de promotion de la bio pour la télévision.

Analyses statistiques de la filière

Autre grande mission de l'Agence bio, gérer les notifications des producteurs et autres opérateurs certifiés lui permettant notamment de développer et approfondir l'observatoire national de l'agriculture biologique. Tout opérateur français en bio est obligé de notifier son activité à l'Agence bio pour obtenir sa certification d'un organisme agréé par l'État. Cette notification sert à l'Agence bio à recenser l'activité des opérateurs et à suivre les chiffres de développement de l'AB. Ainsi en 2019, 70 332 opérateurs, dont 47 196 producteurs, étaient référencés. On retrouvera aussi les éléments par département concernant les différentes productions.



L'Agence bio a aussi créé un annuaire référençant plus de 80 000 opérateurs bio dans toute la France. Consultable par tous, il permet de connaître les structures bio près de chez soi avec de nombreux filtres (catégories, activités, code postal...) très utile pour chercher un stage, un producteur en vente directe...

En complément, l'agence tient à jour un baromètre de la consommation et de la perception des produits biologiques en France en partenariat avec Spirit Insight. Elle fait en parallèle un focus sur la consommation des produits bio en restauration hors domicile. Elle regarde également le développement de la bio dans l'Union européenne et le monde. À noter que la France est deuxième en Europe par ses surfaces bio après l'Espagne et première en pourcentage de surface (8,5 % de la SAU française) grâce à la croissance de ces dernières années.

Le dernier outil d'observation mis en place est une cartographie de suivi des parcelles bio en France. Une action conduite par l'Agence bio en étroite collaboration avec les organismes certificateurs et les DDTM. Les chambres d'agri-

culture de Nouvelle-Aquitaine sont associées à l'Observatoire régional de l'Agence bio sur le volet production et aident à la consolidation des données par leur connaissance du terrain grâce aux financements de la Région, des Agences de l'eau, de l'État et de l'Europe.

En dernier lieu, l'Agence bio propose un fonds servant à financer le développement des filières bio. Il est à destination des entreprises. Via les appels à projets Avenir Bio, le fonds permet d'accompagner financièrement des acteurs économiques qui ont des projets impliquant des partenaires à différents stades de la filière, amont et aval, engagés sur plusieurs années de manière inter-régionale. Ce fonds complète des dispositifs d'aides publiques existants (crédits des collectivités territoriales, crédits Feader, crédits d'animation Draaf, crédits des Agences de l'eau, aides aux investissements de FranceAgriMer...).



**Ludivine Mignot, conseillère bio
chambre d'agriculture
des Pyrénées-Atlantiques**

